

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nancy Cormier**

<https://www.cadre21.org/membres/aeb7fcb1c5ca4f1316f1d213>

Date d'obtention : 2021-05-17 20:18:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode amène une prise en charge rapide, permet de limiter la propagation des images, diminue le temps de traitement et augmente le sentiment de sécurité chez tous. Les interventions sont uniformisées et encadrées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Très heureuse d'apprendre de ne pas regarder les images car j'aurais été portée à le faire. Cette façon de faire va sauver mes interventions. Le fait d'intervenir rapidement va limiter les dommages, protéger les victimes et sécuriser les parents ce qui est au cœur de nos préoccupations à l'école. La méthode vise à responsabiliser le jeune. Ils ont cette tendance parfois à se déresponsabiliser face à leurs actes. Elle tient également compte de la maturité et du développement du jeune ce qui fait qu'avec mes adolescents en difficultés d'apprentissages et de comportements, cette méthode sera facilitante tant pour moi que pour eux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Face à un cas de malveillance, confisquer immédiatement le cellulaire pour éviter la propagation. Ne jamais regarder les images ou vidéos. Toujours rencontrer l'élève seul